

**NOTE**

*Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance du conseil.*

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 18 février 2019, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie  
M. le conseiller Jacques Bédard  
Mme la conseillère Isabelle Bérubé  
M. le conseiller Joël Boucher  
Mme la conseillère Caroline Cossette  
Mme la conseillère Louise Dion  
M. le conseiller Vincent Fortier  
M. le conseiller Martin Guevremont

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M<sup>e</sup> Lucie Tousignant.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

**190218-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout du dépôt de l'avis de la greffière sur la renonciation par les personnes habiles à voter de la tenue des registres des Règlements URB-Z2017-008-2 et URB-UC2018-002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**190218-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 21 janvier 2019, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Projet Îlot Natrel - Renonciation à la tenue des registres et dépôt d'une lettre – Liens;
- De confiance avec les citoyens - Projet Îlot Natrel – Demande de tenue de référendum sur les gros projets;
- Étude de faisabilité sur l'implantation du complexe multisport dans le parc Rabastalière par le cabinet BC2;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Dépôt d'une pétition – Interdiction de stationner en tout temps du côté sud de la rue Eulalie-Durocher entre le rang des Vingt-Cinq et les rues Jeanne-Sauvé et Marie-Gérin-Lajoie;
- Étude de sol effectuée dans le parc Rabastalière - Raison et coûts / Pétition de 2 000 signatures de citoyens pour la tenue d'un référendum sur le projet du complexe multisport;
- Demande de copie de l'étude préliminaire par le cabinet BC2 – Publicité dans l'hebdomadaire Les Versants sur le projet du complexe multisport – Demande de formation de trois (3) comités sur les grands dossiers : Parc Marie-Victorin, parc Rabastalière et complexe régional au sud de la route 116 - Tenue de référendum sur le projet de l'Îlot Natrel et le complexe multisport à l'ensemble de la Ville;
- Dossier « On paie trop pour Longueuil » et rencontre avec la ministre sur le partage des coûts avec l'agglomération.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

---

- Liste de mouvement du personnel syndiqué - période se terminant le 1<sup>er</sup> février 2019
- Liste de mouvement du personnel cadre - période se terminant le 1<sup>er</sup> février 2019
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2018
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 décembre 2018
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 janvier 2019
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 janvier 2019
- Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - janvier 2019
- Dépôt d'avis de la greffière - Renonciation par les personnes habiles à voter de la tenue des registres des Règlements URB-Z2017-008-2 et URB-UC2018-002

**190218-3 AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE HOCKEY LES SAGES 70+ - SEIZIÈME  
TOURNOI ANNUEL LASSONDE-TYLER - DU 8 AU 12 AVRIL 2019**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 100 \$ pour l'insertion d'une carte d'affaires dans le programme du Club de hockey Les Sages Rive-Sud 70+ pour la tenue de leur seizième Tournoi annuel Lassonde-Tyler qui se tiendra du 8 au 12 avril 2019 au Centre sportif Gaétan Boucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-4 NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de nommer Mme Diane Mayrand en remplacement de M. Robert Lacroix, à titre de membre au sein du comité consultatif des finances, du budget et de l'administration, pour la période s'étendant du 16 avril 2019 au 15 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-5 NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF TRIBUNE JEUNESSE**

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de nommer monsieur Racim Bedjaoui, à titre de membre au sein du comité consultatif Tribune Jeunesse pour une période de deux (2) ans se terminant le 18 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-6 NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA MOBILITÉ**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de nommer madame Florence Grégoire ainsi que messieurs Hassan Soboh et Alex Laviolette à titre de membres du comité consultatif sur la mobilité pour un mandat d'une période de deux (2) ans se terminant le 18 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-7 AUTORISATION DES DÉPENSES**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 31 janvier 2019 de 3 654 041,41 \$, incluant les charges salariales de 540 894,39 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019, la liste des dépôts directs pour une somme de 2 061 083,32 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 458 764,51 \$, la liste des paiements par débit direct de 597 219,57 \$ et la liste des chèques annulés pour une somme de 3 920,65 \$.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**190218-8 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES – FÉVRIER 2019**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 1 200 \$ à l'organisme à but non lucratif et d'économie sociale Gens au Travail (Meublétout) pour le service de récupération et de recyclage de meubles à Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-9 AUTORISATION DE LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE MONTARVILLE POUR LA TENUE DES SPECTACLES D'ÉTÉ 2019 À LA PLACE DU VILLAGE**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'autoriser la fermeture de la rue Montarville depuis le stationnement des restaurants jusqu'à l'intersection du chemin De La Rabastalière, de 19 h à 22 h, les soirs de spectacles devant se tenir à la Place du Village les 14 et 27 juillet ainsi que les 4, 11, 17 et 24 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-10 MODIFICATION AU BAIL DE LOCATION DE LA MAISON RICHELIEU AVEC LA FONDATION RICHELIEU DE ST-BRUNO INC.**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la modification apportée à l'article 4.15 du bail intervenu entre la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la Fondation Richelieu de St-Bruno inc. pour la location de la Maison Richelieu (Fournier) le 3 décembre 2018, et ce, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019; et

D'autoriser la directrice du Loisir, de la culture et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout autre document afférent à cette modification pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-11 ADOPTION DES RÉALISATIONS 2018 DU PLAN D'ACTION 2016-2018 ET DU PLAN D'ACTION 2019 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de retirer ce point de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-12 DÉROGATION MINEURE DM 2018-153 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA LARGEUR MINIMALE REQUISE DE 20 MÈTRES À 17,22 MÈTRES ET LA MARGE LATÉRALE 2 MINIMALE REQUISE POUR UN BÂTIMENT DE 5 MÈTRES À 4 MÈTRES AU 2040, RUE DE CAMBRAI**

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de **refuser** la demande de dérogation mineure DM 2018-153, déposée par monsieur Léo Giles, pour et au nom de madame Monique Lachapelle, propriétaire, pour autoriser la réduction de la largeur minimale requise pour un lot intérieur de 20 mètres à 17,22 mètres et de la marge latérale 2 minimale requise pour un bâtiment sans garage ou abri d'auto, de 5 mètres à 4 mètres, au 2040, rue de Cambrai, et ce, en dérogation aux dispositions du tableau des spécifications de la zone HA-404 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 190123.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 23 janvier 2019 en raison que l'application des dispositions des règlements de zonage et de lotissement ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur.

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Louise Dion, Caroline Cossette, Marilou Alarie, Jacques Bédard, Joël Boucher)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

**190218-13 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers, avec le retrait des PIIA 2019-002 et PIIA 2019-012 afin de les soumettre au vote :

- La demande de **PIIA 2018-137** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel d'un étage au 1830 rue de Bedford, sous réserve de remplacer la brique grise par de la brique rouge, conformément à la résolution 190123.17 du CCU;
- La demande de **PIIA 2018-151** pour l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage au 143, rue Frontenac Est, sous réserve :
  - D'installer un fascia double sur le pourtour du bâtiment;
  - De prolonger la brique sur la façade latérale gauche entre le mur avant et la cheminée (section du haut), conformément à la résolution 190123.10 du CCU;
- La demande de **PIIA 2018-155** pour l'installation d'une nouvelle enseigne au 1051, rue Marie-Victorin, conformément à la résolution 190123.11 du CCU;
- La demande de **PIIA 2018-156** pour l'agrandissement du bâtiment principal au 1950, rue Marie-Victorin, sous réserve de remplacer les deux arbres qui seront abattus pour la réalisation du projet d'agrandissement, conformément à la résolution 190123.12 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-001** pour l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage au 1729, boulevard De Boucherville, conformément à la résolution 190123.14 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-005** pour la construction d'un nouveau bâtiment industriel au 1340, rue René-Descartes, sous réserve :
  - D'installer les matériaux de finition extérieure, les retraits au rez-de-chaussée et les fenêtres au deuxième étage côté latéral gauche (partie avant) présentés au PIIA 2018-119 (projet initial);
  - De présenter un plan d'aménagement paysager complet pour approbation à une rencontre ultérieure, conformément à la résolution 190123.16 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-14 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2019-002 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL DE 32 LOGEMENTS AUX 19 À 31, BOULEVARD SEIGNEURIAL EST**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver le PIIA 2019-002, déposé par monsieur Joseph Akoury, pour et au nom de la société Le 1931 Seigneurial inc., pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial de 32 logements aux 19 à 31, boulevard Seigneurial Est, sous réserve :

- De soumettre un plan d'aménagement paysager détaillé pour approbation lors d'une prochaine rencontre du comité;
- D'ériger une clôture temporaire d'au moins 1,2 mètre de hauteur au périmètre de tous les arbres à conserver;
- D'intégrer les conduites d'évacuation au concept général du bâtiment et qu'elles reflètent les couleurs, les textures et la matérialité du parement des murs extérieurs du bâtiment. Les plans de construction devront inclure une note spécifique identifiant clairement les éléments mentionnés ci-haut;
- De camoufler les conduites d'évacuation des gaz brûlés et autres événements et de peindre ou de recouvrir toute partie de métal excédant la toiture de façon à se confondre aux couleurs du bâtiment. Les plans de construction devront inclure une note spécifique identifiant clairement les éléments mentionnés ci-haut, conformément à la résolution 190123.15 du CCU.

REJETÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-15 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2019-012 MODIFIANT LE PIIA 2018-134 POUR LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS ET DES INSTALLATIONS NÉCESSAIRES À L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE SANTÉ THERMAL AU 250, RANG DES VINGT-CINQ EST**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le PIIA 2019-012 modifiant le PIIA 2018-134, déposé par monsieur Simon Payer, pour et au nom de la société 9812636 Canada inc., pour la construction des bâtiments et des installations nécessaires à l'exploitation d'un centre de santé thermal au 250, rang des Vingt-Cinq Est, conformément à la résolution 190204.3 du CCU et de la résolution du conseil 181112-20 adoptée le 12 novembre 2018.

Votes pour : 6

Votes contre : 2 (Louise Dion, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**190218-16 NOMINATION DE CERTAINS FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de nommer :

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Le Directeur de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable, la Chef de division réglementation, permis et inspections, le conseiller en urbanisme ainsi que les inspecteurs en bâtiment à titre de "fonctionnaire désigné" responsables de l'administration et de l'application des divers règlements relevant de cette division, notamment, et sans en restreindre la portée, le *Règlement de zonage URB-Z2017*, le *Règlement de construction URB-C2018*, le *Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017*, le *Règlement de lotissement URB-L2017*, le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2009*, le *Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018*, le *Règlement sur les dérogations mineures URB-DM2015*, le *Règlement 2010-19 établissant des normes relatives aux logements*, le *Règlement N.21-1 sur les nuisances*, le *Règlement B. 18-1 sur les branchements à l'égout et à la conduite d'eau*, le *Règlement SB-2004-21 concernant les nuisances par le bruit et pourvoyant à les supprimer*, le *Règlement E. 1-1A concernant l'utilisation de l'eau potable* et le *Règlement 2011-10 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée*; et
- Le Directeur de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable, la Chef de division de l'environnement, la chargée de projet en environnement ainsi que l'inspectrice en environnement à titre de "fonctionnaire désigné" responsables de l'administration et de l'application des divers règlements relevant de cette division, notamment, et sans en restreindre la portée, le *Règlement 2007-13 sur l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes*, le *Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM*, le *Règlement E. 1-1A concernant l'utilisation de l'eau potable*, le *Règlement N.21-1 sur les nuisances*, le *Règlement 2017-14 relatif à la distribution des sacs d'emplètes sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville*, le *Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017*, le *Règlement de zonage URB-Z2017* et le *Règlement 2018-17 concernant la collecte des matières résiduelles dans les limites de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-17 COTISATION 2019 AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de renouveler l'appui de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au Fonds des municipalités pour la biodiversité créé en 2017 par la Fondation de la faune du Québec;

De verser au Fonds MB, pour une troisième année consécutive, un montant de 10 000 \$ (l'équivalent de 1 \$ par immeuble imposable par année);

D'autoriser l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds MB pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques, lesquels seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-18 APPROBATION DE LA PROMESSE D'ACHAT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ GESTION SALOXCO INC. POUR LE LOT 6 194 473 ET UNE PARTIE DU LOT 6 040 857 - RUE LÉO-PARISEAU (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION)**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver la promesse d'achat présentée par la société Gestion Saloxco inc. pour le lot 6 194 473 et une partie du lot 6 040 857, d'une superficie totale approximative de 11 108,7 m<sup>2</sup>, situés sur la rue Léo-Pariseau dans le parc d'affaires Gérard-Filion, pour un montant approximatif de 836 707,28 \$, et ce, aux conditions mentionnées à cette promesse du 23 janvier 2019;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente, le projet de lotissement et tout autre document afférent pour donner suite à cette promesse d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-19 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET DES ÎLOTS - APP-SI-18-36**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de service d'entretien des aménagements paysagers et des îlots 2019, avec deux (2) années d'option de renouvellement, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir les Services paysagers Martin Gagné inc., et ce, selon les taux unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 66 533 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-18-36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-20 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN SÉCURITÉ CIVILE À L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC (VOLET 2)**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec de 10 000 \$, dans le cadre du volet 2 du programme cité au préambule et de s'engager à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire de demande totalisant 30 350 \$ et, de confirmer la contribution de la municipalité d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

D'attester que la municipalité se regroupera avec les municipalités locales de l'agglomération de Longueuil pour le volet 2, et de demander l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas; et

D'autoriser monsieur Pierre Morin, directeur des Travaux publics, à signer, pour et en son nom de la municipalité, le formulaire de demande d'aide financière et d'attester l'exactitude des renseignements qu'il contient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**190218-21 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU POSTE DE SURPRESSION D'EAU POTABLE PS-1**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de travaux de reconstruction du poste de surpression d'eau potable PS-1, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Axe Construction inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 1 524 082,47 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres GEN-2018-17; et

D'approprier un montant de 370 500 \$ à même la réserve pour imprévus de l'excédent accumulé affecté pour financer l'excédent du coût du contrat par rapport au coût prévu au règlement d'emprunt 2018-11 décrétant des travaux de reconstruction du poste de surpression PS-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-22 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2017 - STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017, tel que préparé par la Direction du génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-23 AUTORISATION À LA DIRECTION DU GÉNIE À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE FINANCEMENT PAFMAN RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES BARRAGES**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser la Direction du génie de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PAFMAN; et

D'autoriser madame Danielle Botella ing., directrice du Génie, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis pour la demande d'aide financière relatif aux travaux correctifs du barrage visé par la présente résolution, dans le cadre du volet 2 du PAFMAN, et ce, en raison:

- Que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;
- Que l'ouvrage de propriété municipale visé, à savoir le barrage lac du Moulin X0007439) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Que le ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;
- Que la municipalité a obtenu du Ministère une autorisation de modification de structure, de reconstruction ou de démolition partielle ou complète en vertu de l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages et qu'elle a réalisé les travaux correctifs prévus;
- Que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 2 du PAFMAN, visant les travaux correctifs réalisés sur le barrage visé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-24 ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES 2016 ET AUTORISATION DE SA TRANSMISSION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter la mise à jour 2016, révisée en janvier 2019, du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées 2016, tel que préparée par la Direction du génie et d'autoriser celle-ci à le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-25 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-6 DÉLÉGUANT À CERTAINS EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'APPROUVER OU D'ADJUGER DES CONTRATS - DIRECTEUR GÉNÉRAL**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement 2018-6 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'approuver ou d'adjuger des contrats* en ce qui a trait aux pouvoirs délégués au directeur général, et en fait la présentation et le dépôt.

**190218-26 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-7 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - GESTION DES PLAINTES ET PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement 2018-7 sur la gestion contractuelle* notamment afin d'ajouter des précisions sur la gestion des plaintes et sur certains types de contrat faisant l'objet d'exceptions au processus d'appel d'offres sur invitation, et en fait la présentation et le dépôt.

**190218-27 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-12 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE AFIN DE FIXER UNE CAPACITÉ MAXIMALE D'UN RÉSERVOIR DE PROPANE - ACTIVITÉS COMMERCIALE / INSTITUTIONNELLE / INDUSTRIELLE**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement 2017-12 sur la prévention incendie* afin de fixer une nouvelle capacité maximale d'un réservoir de propane pour des activités de nature commerciale, institutionnelle ou industrielle, et en fait la présentation et le dépôt.

**190218-28 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-17 - RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE ET PLACE CICOT - BASSIN TAXATION**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement 2017-17 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue et de la Place Cicot et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût* afin d'y modifier le bassin de taxation, et en fait la présentation et le dépôt.

**190218-29 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE DÉFRAYER LES FRAIS DE REFINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2019**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant un emprunt afin de défrayer les frais de refinancement pour l'année 2019, et en fait la présentation et le dépôt.

**190218-30 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE PROJETS INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021 - EMPRUNT**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 et de diverses autres études et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

**190218-31 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE MONTARVILLE ENTRE LE BOULEVARD SEIGNEURIAL ET LA RUE DES PEUPLIERS - EMPRUNT**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Montarville entre le boulevard Seigneurial et la rue des Peupliers et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

**190218-32 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-1 décrétant des dépenses pour le renouvellement du parc de véhicules et d'équipements et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-33 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-2 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION, RÉNOVATION, AMÉLIORATION ET GESTION AUTOMATISÉE DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-2 décrétant des dépenses pour des travaux de réparation, rénovation, amélioration et gestion automatisée de divers bâtiments municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-34 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-3 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE CONVERSION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU DEL ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-3 décrétant des dépenses pour des travaux de conversion d'éclairage public au DEL et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-35 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT C. 9-2A RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS AFIN DE PRÉVOIR DE NOUVELLES INTERDICTIONS DE CIRCULATION SUR DIVERS TRONÇONS DE RUE OU SUR CERTAINES VOIES**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-4 modifiant le Règlement C. 9-2A relatif à la circulation des camions et des véhicules outils afin de prévoir de nouvelles interdictions de circulation sur divers tronçons de rue ou sur certaines voies de circulation*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190218-36 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - AJOUT DEUX USAGES INDUSTRIELS ET DISPOSITIONS APPLICABLES IMPLANTATION SILOS ET TRÉMIES - ZONE IA-385**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-011 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter deux usages industriels à la liste des usages autorisés dans la zone IA-385 et de préciser les dispositions applicables à l'implantation de silos et trémies dans cette zone*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 24 JANVIER 2019, LE CAS ÉCHÉANT - AUCUN**

---

**190218-37 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DU 21 FÉVRIER 2019**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 21 février 2019 :

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-190221-4.1 Autorisation du virement budgétaire apparaissant sur la liste du 22 janvier 2019 préparée par la Direction des finances (SD-2019-0176)	X		
CA-190221-6.1 Octroi du contrat FU-18-017 (2018-GDE-641) pour la fourniture et la livraison de pièces de remplacement pour les pompes de marque Schwing bioset utilisées au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2018-4156)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
CA-190221-6.2 Adjudication de la partie du contrat APP-18-307 (2019-TP500) pour la fourniture de main-d'oeuvre et d'outillage spécialisés (option 2), relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2019-0092)	X		

<p>CA-190221-6.3 Adjudication du contrat APP-18-312 (2018-PAR-653) pour des services professionnels pour le traitement in situ par bioremédiation des sols et de l'eau souterraine du 850, rue Saint-Charles Ouest et affectation d'une somme en provenance du fonds d'immobilisation de l'agglomération (SD-2019-0138)</p>	<p>X</p>		
<p>CA-190221-6.4 Adjudication du contrat APP-18-323 pour la fourniture de services professionnels d'un évaluateur agréé (SD-2019-0185)</p>	<p>X</p>		
<p>CA-190221-6.5 Renouvellement du contrat pour la fourniture de services de gestion de l'écocentre Marie-Victorin (SD-2019-0207)</p>	<p>X</p>		
<p>CA-190221-6.6 Liste de tous les contrats de compétence d'agglomération en conformité avec l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes pour le mois de décembre 2018 (SD-2019-0226)</p>	<p>X</p>		
<p>CA-190221-6.7 Adjudication du contrat APP-19-003 (2019-TP226) pour le traitement des ordures dans le secteur de Boucherville (SD-2019-0237)</p>	<p>X</p>		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-190221-6.8 Adjudication du contrat APP-19-003 (2019-TP227) pour le traitement des ordures dans le secteur de Brossard (SD-2019-0248)</p>	X		
<p>CA-190221-6.9 Adjudication du contrat APP-19-003 (2019-TP228) pour le traitement des ordures dans le secteur de Saint-Bruno-de-Montarville (SD-2019-0254)</p>	X		
<p>CA-190221-6.10 Adjudication du contrat APP-19-003 (2019-TP229) pour le traitement des ordures dans le secteur de Saint-Lambert (SD-2019-0255)</p>	X		
<p>CA-190221-6.11 Autorisation de soumettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin qu'elle accorde la permission de poursuivre l'exécution du contrat APP-18-297 (2019-TP208-D) pour le traitement du bois en provenance des écocentres (option 1) (SD-2019-0366)</p>	X		
<p>CA-190221-6.12 Autorisation de soumettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin qu'elle accorde la permission de poursuivre l'exécution du contrat APP-16-139 (2016-AGG208-A) pour la</p>	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

réception et la valorisation des résidus de matériaux de construction, rénovation et démolition en provenance des écocentres (contrat 1, option 2) (SD-2019-0369)			
CA-190221-8.1 Approbation d'une Convention en matière de traitement des matières résiduelles organiques à intervenir entre la Ville et la Société d'économie mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. (SD-2019-0186)	X		
CA-190221-8.2 Octroi d'une subvention d'un montant de 65 810 \$ au Centre de valorisation du bois urbain. (SD-2019-0216)	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Dossier de biométhanisation – Articles parus dans les journaux des 30 janvier et 15 février sur les risques financiers associés à ce projet – Dossier mené strictement par la Ville de Longueuil et non par les villes de l'agglomération;
- Travaux d'aménagement aux pourtours du lac du Village / Adjudication de contrats et nombre de soumissionnaires admissibles au processus;
- Réputation de la municipalité – Émission de télévision Infoman / Installation de compteurs d'eau;
- Point 7.7 de l'ordre du jour – Avis de motion pour les travaux de reconstruction de certaines infrastructures / Frais divers – Dossier Boisé des Hirondelles et frais et honoraires dépensés par la municipalité à ce jour / Dossier Molson et entente avec la Ville de Longueuil sur le partage de coûts pour l'utilisation et usure des rues empruntées sur le territoire de Saint-Bruno;



**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Adoption d'un politique de mobilité hivernale et condition des rues et trottoirs glacés.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Port du ruban sur la persévérance scolaire (le conseiller Jacques Bédard);
- Autorisation de dépenses et questionnement sur les dépenses publiques – Mandats pour services professionnels / Procédure d'adoption réglementaire et avis de renonciation et information donnée sur le processus – Manque de compréhension de la part des signataires (la conseillère Marilou Alarie);
- Persévérance scolaire et aide aux devoirs de la Maison des jeunes – Subventions données pour poursuivre ce projet jusqu'à la fin de l'année scolaire / Participation à la rencontre du regroupement pour le développement social de la Vallée-du-Richelieu le 11 février et deux (2) objets de discussion dont la sécurité alimentaire et l'accessibilité au logement / Rappel sur l'importance du travail de collégialité et de respect au sein du conseil pour le restant du mandat et l'obligation de le faire en raison de la beauté de la municipalité et de l'excellence du milieu de vie au sein de la collectivité (le conseiller Vincent Fortier);
- Importance de demander à l'ensemble de la population à se prononcer sur l'aménagement du centre-ville et ses projets ainsi que sur le complexe multisport / Documents confidentiels remis au journal local Les Versants et vote de confiance envers le maire (la conseillère Louise Dion);
- Respect au sein du conseil et envers le maire – Rôle et charge publique difficiles du maire – Élimination des guerres de clan afin de permettre aux idées de circuler (la conseillère Caroline Cossette);
- Présentation de la nouvelle commissaire scolaire, madame Russac et persévérance scolaire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la levée de la séance à 21 h 23.

Le maire,

La greffière,

\_\_\_\_\_  
Martin Murray

\_\_\_\_\_  
Lucie Tousignant